



Ouverture de la séance à 20 heures 30.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : le 19 avril 2019.

PRÉSENT(E)S :

M. SONGEON Christophe, Mme NEYROUD Michèle, M. MEYNET Jacques,
Mme VULLIEZ Josette, M. PIERRON Hervé, M. BOULENS Philippe,
Mme BERTHOLON Stéphanie, Mme RAPIN Christiane et M. TRAIN Raymond.

ABSENT(E)S :

Mme LOUBET Chantal, M. WOESTELANDT Baptiste,
M. GOBANCÉ Christian et M. MILLET Jean-Pierre.

POUVOIRS :

Mme DEBUSSCHER Audrey a donné pouvoir à Mme BERTHOLON Stéphanie.
Mme BOURET Ariane a donné pouvoir à Mme VULLIEZ Josette.

A été élu(e) secrétaire : M. BOULENS Philippe.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 mars 2019 adopté à l'unanimité.

Ajout à la séance du Conseil Municipal

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité d'ajouter plusieurs points à délibérer et à discuter pour la séance :

- Finances - Renouvellement de la ligne de trésorerie interactive auprès de la Caisse d'Épargne.
- Finances - Demande de subvention auprès du Département de la Haute-Savoie - Rénovation énergétique des bâtiments et infrastructures de la Commune.
- Finances - AMF - Reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris - Appel à la solidarité.
- Administration générale - Retrait de la délibération n°23-26/03/2019 relative à la passation des actes authentiques de vente pour les régularisations foncières suite aux travaux d'aménagements aux Crappons et à Marcorens sur la commune de Ballaison et nouvelle désignation.
- Urbanisme - Débat sur le PADDi - Version Avril 2019.

Le Conseil Municipal accepte cette demande et délibérera en séance sur les points proposés.

Décisions du Maire prises en vertu des délégations du Conseil municipal

Reconduction du marché d'entretien annuel de la voirie communale et de mise aux normes PMR des espaces publics - Entreprise COLAS RAA.

L'entreprise COLAS RAA a pour mission l'entretien annuel de la voirie communale et de mise aux normes PMR des espaces publics dans le cadre d'un marché à bon de commande signé le 13 avril 2016. La troisième reconduction a été signée. Le coût est de 60.000 € TTC.

Investissements informatiques - Société TILT Informatique.

Les sociétés TILT Informatique, BIMP et FCI Groupe ont proposé un devis à la demande de la mairie pour des solutions informatiques dans le cadre de la RGPD (Règlement général sur la protection des données), une baie de brassage, des tableaux numériques interactifs avec PC portable et 6 postes informatiques. C'est la société TILT Informatique qui a été retenue ayant fait la proposition la plus intéressante pour un montant de 23.000 € TTC.

Groupement de commande Thonon Agglomération

Contrat d'abonnement d'information et d'aide à la décision - Société SVP.

Dans le cadre de son schéma de mutualisation, Thonon Agglomération a sollicité ses communes membres pour leur proposer un abonnement aux services d'information et d'aide à la décision. C'est la société SVP qui a été retenue dans le cadre de ce groupement de commande pour un montant de 300 € TTC/an.

Finances

Délibération 1 - 30/04/2019 : Finances

Retrait de la délibération n°14- 26/03/2019 prise en séance du 26 mars 2019.

Le Conseil Municipal a délibéré le 26 mars 2019 pour la création d'une régie d'avances

et de recettes pour assurer toutes les dépenses et encaisser toutes les recettes liées aux activités du Conseil Municipal des Jeunes.

La lourdeur administrative d'une régie ne correspondant pas au mode de fonctionnement du CMJ, il est proposé de retirer la délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE du retrait de la délibération n°14- 26/03/2019 prise en séance du 26 mars 2019.

Délibération 2 - 30/04/2019 :

Finances - Modalités de fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes.

Suite à la proposition de retrait de la délibération relative à la création d'une régie municipale liée aux activités du Conseil Municipal des Jeunes, le Conseil Municipal doit définir les modalités de son fonctionnement.

Il est donc proposé de créer une association loi 1901 dont l'objet est le soutien aux activités du Conseil Municipal des Jeunes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la proposition.

Personnel communal

Délibération 3-30/04/2019 :

Personnel communal - Actualisation du tableau des effectifs au 1^{er} mai 2019.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

- Que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

- Qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET

Emplois	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Cadre d'emplois autorisés par l'organe délibérant
Service Administratif			
Secrétaire de mairie	1	1	Attaché territorial
Comptabilité	1	1	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe
Etat civil / Elections	1	-	Rédacteur
Service Technique			
Responsable des Services Techniques	1	1	Agent de Maîtrise
Ouvrier polyvalent	1	1	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe
Ouvrier polyvalent	1	-	Adjoint technique principal de 2 ^e classe
Ouvrier polyvalent	1	1	Adjoint technique
Agent d'entretien des bâtiments	1	1	Adjoint technique principal de 2 ^e classe
Service Animation			
Responsable de la Péri's'cool	1	1	Animateur

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

Emplois	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Cadre d'emplois autorisés par l'organe délibérant
Responsable du service urbanisme	1	1	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe
ATSEM	2	2	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'assistant(e) des services à la population,

Le Maire propose donc à l'assemblée :

- La création d'un emploi permanent d'assistant(e) des services à la population à temps non complet, à raison de 31/35^{èmes} (fraction de temps complet),

- À ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des Adjoint administratifs au grade d'Adjoint administratif principal de 2^e classe relevant de la catégorie hiérarchique C,
- La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné,
- La modification du tableau des emplois à compter du 1^{er} mai 2019.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps non complet d'assistant(e) des services à la population au grade d'Adjoint administratif principal de 2^e classe relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des Adjoint administratifs à raison de 31 heures par semaine.
- VALIDER le tableau des effectifs à compter du 1^{er} mai 2019 comme suit :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET

Emplois	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Cadre d'emplois autorisés par l'organe délibérant
Service Administratif			
Secrétaire de mairie	1	1	Attaché territorial
Comptabilité	1	1	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe
Etat civil / Elections	1	-	Rédacteur
Service Technique			
Responsable des Services Techniques	1	1	Agent de Maîtrise
Ouvrier polyvalent	1	1	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe
Ouvrier polyvalent	1	-	Adjoint technique principal de 2 ^e classe
Ouvrier polyvalent	1	1	Adjoint technique
Agent d'entretien des bâtiments	1	1	Adjoint technique principal de 2 ^e classe
Service Animation			
Responsable de la Pérès'cool	1	1	Animateur

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

Emplois	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Cadre d'emplois autorisés par l'organe délibérant
Responsable du service urbanisme	1	1	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe
Assistant(e) des services à la population	1	-	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe
ATSEM	2	2	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles

Affaires général

Elections européennes du 26 mai 2019.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de finaliser l'organisation du scrutin des élections européennes le 26 mai prochain et la tenue du bureau de vote. Un tableau avec les plages horaires est distribué aux conseillers pour qu'ils puissent définitivement se positionner.

Affaires scolaires et périscolaires

Pérès'cool : bilan de l'année 2018.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée délibérante le bilan d'activité de la Pérès'cool pour l'année 2018.

Il rappelle que c'est un choix fort de l'équipe municipale que d'avoir une politique "Enfance" ambitieuse répondant aux attentes de la population

Nombre d'adhésions au logiciel :

- Familles : 134
- Enfants : 186

Répartition des adhésions :

- Ecole maternelle : 55 soit 29,6 %
- Ecole élémentaire : 97 soit 52,2 %
- Accueil de loisirs : 23 soit 12,4 %
- Mairie et instituteur : 11 soit 5,9 %

Provenance géographique des adhérents :

- Ballaison : 155 enfants
- Avesnes Chaussoy : 2 enfants
- Bons en Chablais : 5 enfants
- Brenthonne : 3 enfants
- Douvaine : 1 enfant
- Dracy : 1 enfant
- Loisin : 8 enfants
- Massongy : 1 enfant
- Sciez : 5 enfants
- Thonon : 2 enfants
- Vesenz : 1 enfant
- Ville la Grand : 1 enfant

Nous constatons que la commune de Ballaison est la plus représentée. Nous notons également une progression des communes aux alentours du fait des dérogations scolaires, déménagement en cours d'année et de l'accueil extrascolaire pendant les vacances.

Fréquentation périscolaire

Pour rappel : la fréquentation de l'accueil du mercredi midi étant très faible, le conseil municipal a voté son arrêté le 7 février 2018.

Le retour à la semaine de 4 jours d'école a engendré un arrêt des TAP le 6 juillet 2018.

Fréquentation extrascolaire (vacances de la Toussaint)

Pour rappel : L'accueil extrascolaire a ouvert ses portes pour les vacances de la Toussaint du 22 octobre au 2 novembre 2018.

Provenance géographique des enfants :

- Ballaison : 39 enfants
- Bons en Chablais : 5 enfants
- Loisin : 3 enfants

Accueil du soir : Après goûter, les enfants ont le choix entre une activité à l'intérieur, une activité à l'extérieur (jeux de collaboration, de stratégie, de ballon, sportif, adresse...), une activité libre au sein de la Pérès'cool et un coin pour les devoirs. Chaque animateur met en place un projet sur la thématique choisie.

Bilan financier

A. Les recettes

Le volume des recettes s'élève à 87.196 € tous services confondus et les subventions de la CAF à 17.897 € au titre de la prestation de services et du contrat enfance/jeunesse.

	TAP	PERISCOLAIRE	RESTAURANT SCOLAIRE	ALSH	TOTAL
RECETTES	6.642 €	22.844 €	52.264 €	3.445 €	87.196 €
SUBVENTION CAF					17.897 €
TOTAL					105.093 €

B. Les charges de fonctionnement

Le volume des charges de fonctionnement s'élève à 163.964 €. La masse salariale reste le principal poste de dépenses avec un total de 114.691 €, notamment avec les intervenants des TAP (7.280 €) ce qui représente 70% des dépenses totales. Le budget voté a été respecté.

	TAP	PERISCOLAIRE	RESTAURANT SCOLAIRE	PERSONNEL EXTERIEUR (TAP)	PERSONNEL PERMANENT	TOTAL
CHARGES	542 €	4.285 €	44.446 €	7.280 €	107.411 €	163.964 €

C. Les ratios

Quelques éléments chiffrés sur les recettes et coûts par habitant.

Pour l'exercice 2018, la Pérès'cool a généré :

- 105.093 € de recettes,
- 163.964 € de dépenses.

Le coût réel de la structure est de 39,28 € par habitant.

Bien que le coût de fonctionnement de la structure soit relativement faible (39,28 € / habitant), il est remarqué la différence de 58.871 € entre les recettes et dépenses. Il est demandé de continuer à optimiser les coûts de fonctionnement.

L'Assemblée délibérante se dit fière de l'existence de la Pérès'cool et se satisfait du travail effectué par l'équipe et sa responsable.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- PREND ACTE du bilan de la Pérès'cool pour l'année 2018.

Urbanisme

Certificats d'urbanisme (b) opérationnels :

Etat néant au 30/04/2019.

Déclarations préalables :

- Dépôt le 26/03/2019 : DP 074 025 19 B0008 : M. BONS Didier, lieu-dit : "Le Coin", zone Ab. Clôture grillage vert et 2 portails coulissants. Arrêté d'accord émis le 16/04/2019.
- Dépôt le 28/03/2019 : DP 074 025 19 B0009 : Commune de Ballaison, lieu-dit : "Château de Ballaison", zone Uet. Création d'une zone de stockage pour le matériel communal, avec partie couverte de 19,50 m². Arrêté d'accord émis le 12/04/2019.
- Dépôt le 05/04/2019 : DP 074 025 19 B0010 : M. DAILLY Pascal, lieu-dit : "Les Nathées", zone Uc. Création de murs de soutènement. Arrêté d'accord émis le 18/04/2019.
- Dépôt le 06/04/2019 : DP 074 025 19 B0011 : M. POULAT Julien, lieu-dit : "Gevret Nord", zone Uc. Pergola bioclimatique. Arrêté d'accord émis le 18/04/2019.
- Dépôt le 08/03/2019 : Monsieur et Madame BONIN Jean-Paul et Chantal, lieu-dit : "Vignes du Veigeret", zone Uc. Installation d'un générateur photovoltaïque. Arrêté d'accord émis le 04/04/2019.

Bâtiments communaux

Information :

Bâtiments communaux - Compteurs LINKY.

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal de la réception d'un courrier émanant

des services préfectoraux demandant le retrait de la délibération n°21-26/03/2019 du 26 mars 2019 relative au déploiement des compteurs Linky sur la Commune de Ballaison sous peine de déferer l'acte au Tribunal Administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, décide de maintenir ladite délibération.

Voiries et réseaux

Délibération 4 - 30/04/2019 :

Administration générale - Acquisitions amiables - Les Crapons - Marcorens.

Des travaux d'aménagement ont eu lieu en plusieurs tranches et sur plusieurs années, aux Crapons et à Marcorens. Ils sont désormais terminés, et il convient de régulariser les emprises foncières, certains aménagements ayant empiété sur des parcelles privées. Il est donc nécessaire d'acheter aux propriétaires riverains les portions de parcelles impactées par les aménagements.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'acheter aux propriétaires riverains les portions de parcelles impactées par les aménagements et de régulariser les emprises foncières sur les deux secteurs concernés selon les conditions suivantes :

- Pour les parcelles en zone A à 1,50 €/m²,
 - Pour les parcelles en zone UA, UB, NA à 30 €/m².
- DÉCIDE de passer les actes de vente en la forme administrative,
- DONNE pouvoir à Monsieur Le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier,
- DÉCIDE que les frais et accessoires seront à la charge de la Commune.

Délibération 5 - 30/04/2019 :

Administration générale - Passation d'actes authentiques

en la forme administrative - Purge des privilèges et hypothèques.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est important d'anéantir les frais et les charges qui incombent aux propriétaires et qui risquent de bloquer les acquisitions foncières.

Il précise qu'il est difficile de demander au vendeur de faire procéder à une demande de mainlevée d'hypothèque car cette démarche nécessite un acte notarié.

CONSIDÉRANT la nécessité d'alléger les frais pour les vendeurs afin d'assurer à la commune l'aboutissement de ses acquisitions.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à payer le prix des acquisitions aux vendeurs, sans l'accomplissement des formalités de purge des privilèges et hypothèques inscrits, lorsqu'il n'excède pas 7 700 € pour l'ensemble de l'immeuble acquis.

Sécurité

Délibération 6 - 30/04/2019 :

Sécurité - Elaboration d'un diagnostic de vidéo protection communal.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la Gendarmerie Nationale a les possibilités d'équipement en systèmes de vidéo protection.

L'objectif est de renforcer les moyens visant à assurer la tranquillité et la sécurité publiques. L'implantation de caméras permettrait de prévenir les dégradations, incivilités et autres faits délictueux, dissuader les auteurs potentiels et permettre de mieux identifier les faits, leurs circonstances et leurs auteurs.

Un diagnostic préalable est donc nécessaire pour définir le nombre de caméras à installer ainsi que les emplacements stratégiques.

Monsieur le Maire propose de saisir le Référent Sûreté en Prévention Technique de la malveillance et Conseiller technique en vidéo protection du Groupement de gendarmerie de la Haute-Savoie pour l'élaboration de ce diagnostic.

Il a été proposé d'installer une caméra de surveillance aux abords de la salle polyvalente et du stade de football. Il est décidé d'attendre le rendu du diagnostic, notamment pour connaître le coût d'installation d'une caméra, pour finaliser l'implantation d'une ou plusieurs caméras de surveillance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 7 voix Pour, 1 voix Contre et 1 Absention,

- AUTORISE Monsieur le Maire à saisir le Référent Sûreté en Prévention Technique de la malveillance et Conseiller technique en vidéo protection du Groupement de gendarmerie de la Haute-Savoie pour l'élaboration du diagnostic préalable.

Fêtes et cérémonies

Commémoration du 8 mai 1945.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la date de commémoration de la fin de la Seconde Guerre mondiale et invite les membres à participer à la manifestation.

La parole aux commissions

Commission environnement

- Journée "Nature" du 27 avril.

Monsieur le Maire souhaite avant tout remercier les membres de la commission "Environnement" pour l'organisation de la Journée "Nature" du 27 avril 2019 qui a connu un vif succès auprès de la population.

Cette manifestation a été l'occasion de se voir remettre officiellement par l'Association France Nature Environnement la labellisation Commune "Zéro Pesticides". La pose

des panneaux aux entrées de village sera effectuée dès leur réception.

- Dans le cadre de la démarche "Zéro Pesticides" il est rappelé l'organisation d'une journée de nettoyage au cimetière le 12 ou 19 octobre 2019.

- Verger communal : il est signalé des arbres malades attaqués par des insectes. Il est proposé de trouver une solution pour soigner les arbres dans le cadre de la démarche "Zéro Pesticides".

Commission communication

- Il est annoncé la mise en service de la page officielle de la Commune sur Facebook avec le lien suivant - <https://www.facebook.com/Ballaison/> - ainsi que l'actualisation du site internet de la Commune.

- Une demande émanant du Secours Populaire dont l'entrepôt se situe à côté des ateliers municipaux, Domaine de Thénières, a été reçue pour annoncer leurs "Journées Portes Ouvertes"

Ajout à la séance

Délibération 7 - 30/04/2019 : Finances

Renouvellement de la ligne de trésorerie interactive auprès de la Caisse d'Épargne.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la ligne de trésorerie contractée avec la Caisse d'Épargne arrive à échéance en juin prochain.

Il est donc proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer un nouveau contrat Ligne de Trésorerie Interactive avec la Caisse d'Épargne pour un montant de 120 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE que la Ligne de Trésorerie Interactive est portée de 80.000 à 120.000 €,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer un nouveau contrat Ligne de Trésorerie Interactive avec la Caisse d'Épargne selon les conditions ci-dessus

- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la Ligne de Trésorerie Interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat

- DONNE pouvoir à Monsieur Le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

Délibération 8 - 30/04/2019 :

Finances - Demande de subvention auprès du Département de la Haute-Savoie - Rénovation énergétique des bâtiments et infrastructures de la Commune.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que la Commune disposait en 2017 d'une enveloppe départementale de 50.000 € dans le cadre de l'acquisition de la propriété des consorts Michel au chef-lieu pour la réalisation de logements locatifs aidés.

Cette enveloppe disponible est valable 3 ans et arrivera à terme en 2020.

Considérant que l'acquisition de la propriété des consorts Michel est aujourd'hui impossible en les temps impartis, il est donc proposé de présenter au Département de Haute-Savoie un nouveau projet permettant d'obtenir le versement de l'enveloppe départementale encore à disposition.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que la thématique "Rénovation énergétique des bâtiments et infrastructures de la Commune" a retenu l'attention de Madame la Conseillère Départementale et qu'il est donc possible de déposer un dossier.

La Commune s'est engagée fortement sur l'exercice budgétaire 2019 dans une démarche globale de développement durable et de rénovation énergétique de ses bâtiments et de ses infrastructures.

1/ Travaux de réfection des châssis et fenêtres des écoles maternelle et élémentaire de la Commune de Ballaison

Les écoles communales, maternelle et élémentaire, sont aujourd'hui des bâtiments énergivores. Les répercussions sont importantes tant sur le plan environnemental (forte émission de gaz à effet de serre avec chaudière au fuel) que sur le plan budgétaire (augmentation du prix de l'énergie fossile (fuel).

Estimées en moyenne à 10 %, les déperditions de chaleur causées par d'anciennes menuiseries mal isolées peuvent en réalité atteindre jusqu'à 40% des déperditions totales des bâtiments concernés.

Renouveler les fenêtres permet donc d'améliorer les conditions des bâtiments en matière d'isolation thermique et d'éclairage naturel.

L'opération consiste à changer en totalité les châssis, fenêtres et portes des bâtiments concernés.

2/ Remplacement de l'éclairage du stade de football à Ballaison

Actuellement le stade de football dispose d'un éclairage classique, composé de lampes à sodium qui arrive en fin de vie et dont l'impact sur le budget de la commune est assez conséquent.

L'objectif est donc principalement de rénover l'éclairage du terrain de football municipal afin de réduire la facture d'électricité tout en conservant un éclairage suffisant pour éclairer le terrain et permettre aux joueurs amateurs d'exercer l'activité sportive.

La rénovation de l'éclairage du stade de football à Ballaison se fera par un système de projecteur LED, ce qui permettra :

- De consolider et développer l'activité de l'association sportive FC Ballaison,

- D'apporter la qualité d'éclairage nécessaire à la pratique du football,

- De réduire la facture d'électricité liée à l'utilisation de l'infrastructure,

De répondre à une démarche de développement durable en choisissant un système LED, peu énergivore

3/ Rénovation complète de l'éclairage public de la Commune

Au niveau national, l'éclairage public représente en moyenne 18 % des charges des

collectivités. Le coût de l'électricité est en constante augmentation. La Commune, pour résoudre l'équation, doit économiser l'énergie. Elle peut le faire en modernisant son éclairage public et en aménageant les durées d'éclairage.

Pour cela, la Commune a décidé de :

- Remplacer et recycler le matériel actuel vétuste et énergivore par un passage complet en LED,
- Diminuer les coûts de fonctionnement,
- Adapter l'éclairage aux besoins spécifiques de la Commune,
- Réduire la pollution lumineuse et ses conséquences sur la biodiversité et la santé humaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, oui l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

- DÉCIDE de présenter au Département de Haute-Savoie un nouveau projet global intitulé "Rénovation énergétique des bâtiments et infrastructures de la Commune" permettant d'obtenir le versement de l'enveloppe départementale encore à disposition pour un montant total de 176.151,04 € HT,
- SOLLICITE la participation du Département de la Haute-Savoie à hauteur de 50.000 € comme proposé par madame la Conseillère Départementale,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches inhérentes au dossier.

Délibération 9 - 30/04/2019 : Administration générale - Retrait de la délibération n°23-26/03/2019 relative à la passation des actes authentiques de vente pour les régularisations foncières suite aux travaux d'aménagements aux Crapons et à Marcorens sur la commune de Ballaison et nouvelle désignation.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de retirer la délibération n°23-26/03/2019 relative à la passation des actes authentiques de vente pour les régularisations foncières suite aux travaux d'aménagements aux Crapons et à Marcorens sur la commune de Ballaison conformément à la demande des services préfectoraux au motif suivant :

L'article L 1311-13 du CGCT dispose que "Les maires (...) sont habilités à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux, passés en la forme administrative par ces collectivités et établissements publics.

Lorsqu'il est fait application de la procédure de réception et d'authentification des actes mentionnée au premier alinéa, la collectivité territoriale ou l'établissement public partie à l'acte est représenté, lors de la signature de l'acte, par un adjoint dans l'ordre de leur nomination".

En conséquence, M. Jacques MEYNET étant deuxième adjoint, il ne peut pas être désigné.

Le Maire réexplique donc au Conseil Municipal qu'en qualité d'officier public, il a le pouvoir de recevoir et authentifier les actes concernant les droits immobiliers de la collectivité.

Il explique que lorsque le Maire reçoit et authentifie l'acte, il ne peut pas représenter la collectivité.

C'est pourquoi il convient de désigner un adjoint pour représenter la collectivité dans les actes administratifs.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉSIGNE Mme Michèle NEYROUD, 1^{ère} Adjointe, pour représenter la commune dans les actes reçus et authentifiés par le Maire en la forme administrative.

Délibération 10 - 30/04/2019 : Urbanisme - Débat sur le PADDi - Version Avril 2019.

Le Bas-Chablais, situé entre la frontière suisse et Thonon-les-Bains, est à la croisée d'enjeux économiques, environnementaux et sociaux majeurs. Il fait partie du pôle métropolitain du Genevois français et du SIAC (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais), composé de 62 communes.

Le projet de territoire, initié au printemps 2015, a permis de mettre en œuvre une réflexion prospective pour gérer dans le temps et de manière cohérente les différents projets pour le Bas-Chablais. Le projet de territoire peut se résumer en une phrase stratégique :

"Anticiper et accompagner de façon durable le développement de notre territoire transfrontalier par une armature permettant d'en préserver son cadre et sa qualité de vie (renfort du lien social et développement des solidarités entre ses habitants ; préservation des paysages et de l'environnement)".

Elaboré en collaboration avec les 17 communes du territoire intercommunal, le PADDi du PLU intercommunal traduit le projet politique porté par les élus communaux et intercommunaux du territoire et vient également décliner plus précisément sur le territoire les orientations du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Chablais.

Avec ce document d'urbanisme intercommunal, le Bas-Chablais porte quatre axes stratégiques interdépendants :

- Conforter les capacités d'interconnexion du territoire, tant en interne qu'avec les territoires voisins, y compris transfrontaliers, en garantissant l'accessibilité du territoire dialoguant avec l'urbanisme, en managant les mobilités (communication, covoiturage, plan de déplacements des entreprises...).

- Créer les conditions favorables à une meilleure cohésion sociale, en limitant la ségrégation sociale et spatiale, en créant les conditions de logements, d'aménagement/équipements/services favorables à la mixité sociale et répondant aux besoins de la population locale.

- Garantir la pérennité des ressources territoriales, notamment en renforçant sa capacité d'anticipation/adaptation aux chocs économiques, sociaux, climatiques, énergétiques.

- Accroître les capacités de création de richesses territoriales, en s'appuyant et en développant une économie résidentielle, productive et touristique.

Lors de la séance du 23 avril 2019, le Conseil Communautaire de Thonon Agglomération a débattu pour la 3^e fois du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADDi) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Bas-Chablais.

Ce débat fait suite au volet littoral qui a complété le PADDi, en intégrant notamment les nouvelles dispositions issues de la loi ELAN. Il s'agit du dernier débat avant l'arrêt du PLUi.

L'article L 153-12 du Code de l'Urbanisme prévoit qu'un débat doit également se dérouler au sein de chaque conseil municipal des communes concernées.

Monsieur le Maire souligne que chaque membre de l'assemblée a reçu ce projet, version avril 2019 et ouvre le débat.

Plusieurs points ont été abordés :

- La création de conditions favorables à une meilleure cohésion sociale et notamment la construction d'habitat social, la commune de Ballaison étant concernée,

- La préservation des zones agricoles,

- La thématique transport et notamment le développement du pôle d'échanges de Bons-en-Chablais,

- La problématique des cheminements doux et des pistes cyclables,

- Pour conclure la question est posée de la déclinaison opérationnelle du PADDi.

Après ces échanges, Monsieur le Maire clôt le débat.

Vu la demande de la Communauté d'Agglomération de Thonon Agglomération de soumettre les orientations générales du PADDi du PLUi au débat de chaque conseil municipal de ses communes membres,

Considérant que la Communauté de Communes du Bas-Chablais a expressément, le 17 décembre 2015, par délibération motivée, prescrit la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- PREND ACTE du débat qui s'est tenu sur les orientations générales du PADDi du PLUi,

- PREND ACTE que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération.

Informations diverses

Compte-rendu d'activité de l'association "Les Bouchons 74".

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante de l'action menée par l'association "Les Bouchons 74" pour l'acquisition d'un monte-escalier au profit d'une personne en situation de handicap.

1.679,88 € ont été versés sur un coût total du matériel de 9.859,76 €.

Il est rappelé que deux containers sont installés en mairie et à la salle polyvalente pour collecter les bouchons.

Questions diverses

- La problématique du sens de circulation du chemin du Four est évoquée. Il est décidé de réfléchir à une solution sur la mise en sens unique dudit chemin.

- Il est rappelé la demande d'installation de récupérateur d'eau au potager communal

- Le conseil municipal est informé de la demande d'installation d'un four à pain communal. L'implantation resterait à définir.

- Le conseil municipal est informé de la demande de mise en place d'un ramassage scolaire type "Bus Vélo".

- Le Conseil municipal est informé de la sortie du premier numéro de "Le Magg' n°1", magazine d'information de la Communauté d'Agglomération de Thonon Agglomération.

- Monsieur le Maire fait part des remerciements de la famille GAUD pour l'aide des services municipaux lors des obsèques de la Mère GAUD.

- Il est rappelé l'organisation de la manifestation "Octobre Rose" à l'automne prochain.

- Une conseillère souhaite aborder le contenu d'un courrier, dont elle est elle-même en copie, envoyé en mairie à l'adresse du maire, des adjoints et des conseillers.

Ce courrier évoque des problématiques relationnelles entre agents au sein du service technique. Un rendez-vous était déjà planifié pour recevoir l'agent technique concerné afin d'éclaircir et de solutionner cette situation.

Date de la prochaine réunion du conseil : le mardi 21 mai à 20 heures 30 en mairie.

Clôture de la séance à 00h10.

Le secrétaire de séance
Philippe BOULENS

Le Maire
Christophe SONGEON

CONTACTS

MAIRIE : 79, route des Fées - 74140 BALLAISON - Téléphone 04 50 94 18 71 - Fax 04 50 94 30 27 - E-mail : accueil@ballaison.fr

COMMISSION INFORMATION : Michèle Neyroud : adjoints@ballaison.fr

Site internet : <https://Ballaison.fr> - **Facebook :** <https://www.ballaison.com/ballaison/>